Nations Unies S/2011/542



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 septembre 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 7 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Au cours des semaines passées, nous avons été les témoins des événements dramatiques et historiques qui se sont produits en Libye. Aujourd'hui, rien ne permet de douter de l'aspiration de très nombreux Libyens à un changement profond, à la dignité humaine et à la liberté. Les nouvelles autorités libyennes ont pris de nombreuses mesures pour stabiliser la situation sur le plan de la sécurité dans le pays et commencer à fournir à la population libyenne les services de base. Pour mener à bien cette tâche, les autorités libyennes ont sollicité de façon manifeste l'assistance de l'ONU et de la communauté internationale. Il est temps que les Libyens commencent à prendre le chemin de la réconciliation et du relèvement et il importe à cet égard que la communauté internationale soit prête à apporter son appui au peuple libyen.

Le 26 avril 2001, j'ai nommé Ian Martin Conseiller spécial du Secrétaire général pour la planification du relèvement en Libye. Depuis, M. Martin a conduit un processus intégré d'évaluation préliminaire aux fins de la planification du relèvement en Libye après le conflit, auquel ont pris part des départements et bureaux du Secrétariat, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la Banque mondiale et l'Organisation internationale pour les migrations. M. Martin et moi-même avons consulté les autorités libyennes de transition sur les domaines dans lesquels elles souhaitaient recevoir l'appui des Nations Unies pendant la transition, en plus de la coordination et de la fourniture de l'assistance humanitaire déjà en cours.

Je propose de créer une Mission d'appui intégré des Nations Unies en Libye (MANUL) pour une période initiale de trois mois. La mission sera dirigée par un représentant spécial et comprendra un représentant spécial adjoint qui sera également coordonnateur résident et pourrait par la suite, conformément aux procédures établies, être nommé coordonnateur des opérations humanitaires. La mission sera composée de personnel administratif et technique ayant les compétences requises dans des domaines variés : politique, électoral, constitutionnel, droits de l'homme, justice transitionnelle, sécurité publique, état de droit, coordination, droits de la femme, ainsi que d'autres compétences techniques dans les domaines prioritaires indiqués par les autorités libyennes de transition.

11-48905 (F) 080911 080911



Dans l'exposé que j'ai présenté au Conseil de sécurité le 30 août 2011, j'ai indiqué mon intention de faire en sorte que cette mission soit guidée par les principes ci-après : appropriation nationale, rapidité d'intervention et d'action et coordination effective de l'assistance internationale.

L'importance et la nature de l'assistance demandée aux Nations Unies fera l'objet d'autres consultations que mènera mon Conseiller spécial avec les autorités libyennes de transition et la société civile. La période initiale de déploiement qui s'étalera sur trois mois devrait permettre de lancer les activités dans le pays et de mieux définir les besoins et les souhaits de la Libye concernant l'appui des Nations Unies, tout en apportant les conseils et l'assistance d'urgence. La Mission aura notamment pour mandat d'apporter assistance et appui aux actions menées, en particulier pour :

a) Rétablir la sécurité et l'ordre publics et promouvoir l'état de droit;

b) Mener un dialogue politique sans exclusive, promouvoir la réconciliation nationale et lancer les processus constitutionnel et électoral;

c) Élargir l'autorité de l'État, notamment par le renforcement d'institutions émergentes responsables et le rétablissement des services publics;

d) Protéger les droits de l'homme, notamment au bénéfice des groupes vulnérables, et appuyer la justice transitionnelle;

e) Prendre immédiatement les mesures qu'exige le relèvement économique;

f) Coordonner l'appui qui peut être demandé à d'autres acteurs multilatéraux et bilatéraux.

Je compte m'adresser une nouvelle fois au Conseil de sécurité dans les trois mois et lui présenter des propositions concernant toute nouvelle modification nécessaire, compte tenu des souhaits des autorités de transition concernant l'importance et la nature de l'appui des Nations Unies au-delà du mandat initial de trois mois.

J'espère pouvoir compter sur le soutien du Conseil de sécurité pour approuver rapidement le mandat de cette mission et nous permettre d'apporter au plus tôt l'appui qu'attend le peuple libyen en ces instants critiques.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon